

naient encore ses filles et ses femmes pour les lui rendre flétries, déshonorées.

Le moment du réveil des populations agricoles était venu, et, il faut le dire, le réveil fut terrible : dans le Dauphiné, dans le Mâconnais, dans le Beaujolais, dans la Lorraine, dans le Berry, dans presque toutes les provinces enfin, il se forma une nouvelle Jacquerie dirigée contre les châteaux. Partout les demeures féodales furent incendiées. Sans doute ces excès étaient de graves atteintes portées à l'un des plus admirables principes des nations civilisées, le respect dû à la propriété; mais si l'on met en parallèle la conduite du peuple et les crimes de la noblesse, on trouvera la justification des soulèvements, peut-être même trouvera-t-on que la destruction de ces repaires de brigands était un acte d'une haute justice. Nulle part les citoyens ne furent les provocateurs; ils ne firent que châtier l'outrage des seigneurs. Ainsi, dans un village de Normandie, on incendia l'habitation d'un noble qui, en vertu de prétendus droits féodaux, avait imaginé de confisquer l'unique fontaine de la commune et de la clore de murs, afin de rançonner les cultivateurs. A Quincy, près Vesoul, un certain comte de Memmay, d'un naturel féroce, avait voulu se donner un divertissement de son goût, et avait fait sauter une mine dans une fête de village, précisément à l'endroit où la population se trouvait agglomérée, afin qu'il y eût plus de victimes. Cette barbarie, ourdie par la noirceur la plus abominable, avait exaspéré le pays contre les châteaux, et amené une levée de boucliers. Ailleurs, les nobles se plaisaient à lâcher leurs limiers sur les pauvres qui venaient implorer leur charité. A

Senozan et à Terrier, les suzerains faisaient mieux, ils les chassaient à coups de fusil chargés de gros plomb; dans le Mâconnais, un seigneur faisait tout simplement pendre aux créneaux de ses tours les malheureux surpris en délits de chasse ou de maraude.

Ces collisions sanglantes des provinces déterminèrent la fameuse séance du 4 août, dans laquelle l'Assemblée décréta l'abolition de tous les privilèges et promulgua les articles suivants : Abolition de la qualité de serf et de la main-morte, sous quelque dénomination qu'elle existe. — Faculté de rembourser les droits seigneuriaux. — Abolition des juridictions seigneuriales. — Suppression du droit exclusif de chasses, de colombiers, de garennes. — Taxe en argent, représentative de la dime; rachat possible de toutes les dîmes, de quelque espèce que ce soit. — Abolition de tous les privilèges et immunités pécuniaires. — Égalité des impôts pour tous les citoyens, à compter de l'année 1789, suivant ce qui sera réglé par les assemblées provinciales. — Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires. — Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices. — Abandon du privilège particulier des villes et des provinces. — Suppression du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices. — Destruction des pensions obtenues sans titres. — Réformation des jurandes. — Une médaille sera frappée pour éterniser la mémoire de ce jour.

Jusqu'à là il n'avait été nullement question de la royauté; un des membres prit la parole et demanda que l'Assemblée voulût bien se souvenir du monarque sous le règne duquel



s'accomplissait une aussi magnifique révolution, et proposa de proclamer Louis XVI le restaurateur de la liberté française. Cette motion fut immédiatement mise aux voix et adoptée aux acclamations des députés et de tous ceux qui assistaient à la séance.

Il semblait que la révolution était enfin consommée, qu'il ne restait plus à l'Assemblée qu'à formuler un contrat social analogue aux constitutions de l'Angleterre et des États-Unis; mais le fatal entêtement de Louis XVI ou plutôt des conseillers qui l'entouraient, vint renverser les espérances des hommes sages et remit toutes choses en question. Sa majesté refusa d'adhérer aux décisions de l'Assemblée nationale, et écrivit à l'évêque d'Arles : « Cet enthousiasme populaire qui » s'est emparé de tous les ordres de l'état ne fait que glisser » sur mon âme. Je ne donnerai point ma sanction à des dé- » crets qui attaquent le trône et l'autel; je ne consentirai ja- » mais à poser moi-même des limites à ma puissance, à dé- » pouiller ma noblesse et mon clergé de leurs privilèges, car » il n'y aurait plus en France ni monarchie ni monarque. »

En conséquence, la cour s'occupa de nouveau d'entraver la marche du char révolutionnaire, et songea encore une fois à dissoudre l'Assemblée nationale. Marie-Antoinette entra elle-même en relations directes avec plusieurs des députés influents, et mit si habilement en jeu tous les genres de séduction, qu'elle gagna à sa cause ceux-là qui s'étaient montrés le plus hostiles à la royauté, Mirabeau, le général la Fayette et Bailly. Le commandant de la garde nationale et le maire de Paris opérèrent d'abord le désarmement des citoyens pauvres, ne laissant des fusils qu'aux bourgeois;

refoulèrent à Montmartre plus de dix-sept mille ouvriers sans ouvrage, sous prétexte qu'ils n'étaient point originaires de Paris; doublèrent les postes et établirent des batteries aux barrières, les canons chargés à mitraille, afin de réprimer toute tentative d'insurrection. Malgré ces manœuvres du parti royaliste, les idées libérales faisaient chaque jour d'immenses progrès; et quoique le roi n'eût pas donné son adhésion aux décrets rendus par les députés dans la séance du 4 août, le peuple avait pris au sérieux la suppression des privilèges. Déjà l'Assemblée nationale s'était déclarée Assemblée constituante et avait commencé d'importantes réformes. Elle avait supprimé les ordres militaires, les livrées, les armoiries; elle avait décrété la liberté de la presse et des cultes; elle avait ouvert la discussion sur les droits de l'homme, et avait même déjà abordé la fameuse question sur les attributions de la puissance royale.

Dès l'ouverture des débats, les partisans de la sanction absolue vinrent s'asseoir à la droite du président, et tous les antagonistes à gauche, pour indiquer leur divergence d'opinions. Cette question était en effet fondamentale pour la constitution. Si le veto était rejeté, il demeurerait évident que le monarque n'était plus libre de refuser les décrets de la Constituante, par conséquent la monarchie n'existait plus que de nom, et la France, au lieu d'obéir à un roi, allait être gouvernée par un président de république, chargé de faire exécuter la volonté nationale; au contraire, s'il était adopté, le principe de la souveraineté du peuple se trouvait anéanti. Le club du Palais-Royal, habitué à donner le ton aux réunions politiques de la capitale, ne resta pas inactif dans ces



circonstances, et décida qu'une députation imposante, prise dans ses membres, se rendrait auprès des représentants pour leur annoncer qu'il existait parmi eux une ligue nombreuse salariée par Marie-Antoinette et décidée à faire passer l'infâme veto, que le peuple connaissait les traîtres, et que s'ils ne renonçaient à leur projet liberticide, quinze mille hommes viendraient leur demander compte de leur conduite.

Le marquis Saint-Huruges, chargé de porter cette motion, réunit environ quinze cents jeunes gens, et vers les dix heures du soir se disposa à partir pour Versailles. Mais les agents secrets de la municipalité avaient déjà fait leur rapport sur cette manifestation à l'hôtel de ville, et la Fayette avait renforcé les postes, barré les rues par des grenadiers et du canon, et fermé les routes par de la cavalerie. Les motionnaires, qui étaient sans armes, furent repoussés facilement et obligés de rester à Paris. Néanmoins leurs réclamations parvinrent à la Constituante et lui imprimèrent une crainte salutaire. Les députés n'osèrent pas résoudre la question en faveur de la monarchie, et prirent un terme moyen, qui fut de décréter le veto suspensif.

Des bruits d'une nature plus grave vinrent encore augmenter l'agitation populaire : il s'agissait de la découverte d'une nouvelle conspiration royaliste. Un journaliste républicain, Loustalot, la signala dans un article virulent, où il disait : « La persistance des grands seigneurs émigrés et leurs » voyages de cour en cour ont pour objet de former une » confédération entre plusieurs princes pour venir, à la tête » des troupes étrangères, fondre sur la France et rétablir » l'ancien ordre de choses. Ce projet plaira à tous les des-

» potes, à tous les aristocrates de l'univers ; et la confédé-  
 » ration rencontrera d'autant moins d'obstacles, que les  
 » rois doivent sacrifier toutes leurs animosités à l'intérêt  
 » de tenir les peuples dans l'asservissement. L'empereur  
 » d'Autriche fait la paix avec le sultan pour soutenir le  
 » parti de Marie-Antoinette, dont il est l'âme invisible. Le  
 » roi de Prusse fait avancer sur les frontières de France  
 » et de l'empire une armée de cinquante mille hommes,  
 » qui seront suivis de six mille Hessois et de quelques autres  
 » troupes des Cercles. Le roi de Sardaigne, qui ne peut  
 » guère refuser des secours au comte d'Artois, son gendre,  
 » se prépare à marcher contre nous, ainsi que les Bour-  
 » bons d'Espagne. Pendant que cinquante mille Espagnols  
 » nous attaqueront au midi, les Prussiens entreront par le  
 » nord de la France ; l'Alsace sera contenue par l'empereur  
 » d'Autriche à la tête de toutes ses forces ; le Dauphiné  
 » et les provinces voisines seront occupées par vingt-cinq  
 » mille Italiens, et Paris sera tenu en respect par l'armée  
 » que le château organise..... »

On ne fut pas longtemps à reconnaître l'exactitude des informations du journaliste, par l'usage immédiat que Louis XVI fit du veto suspensif contre les décrets rendus dans la nuit du 4 août et par l'appel d'un corps de troupes réglées à Versailles. Enfin M. de Saint-Priest, le ministre de Paris, ne prit plus la peine de cacher les ordres qu'il avait reçus relativement à des dispositions militaires contre la capitale, et combina ses mouvements avec ceux des troupes répandues à Senlis, à Compiègne et à Nogent.

La bourgeoisie, qui pendant quelques instants avait paru



se rapprocher de la cour, conçut alors de nouvelles inquiétudes sur les libertés publiques, et parla de marcher sur Versailles, de tripler les gardes, et de mettre des canons en batterie; les districts se remuèrent, et le Palais-Royal se remplit de motionnaires et d'agitateurs. Ce mouvement était justifié par l'attitude de plus en plus hostile du pouvoir; indépendamment du régiment de Flandre, que le ministère avait appelé à Versailles pour renforcer la garnison, il avait multiplié les congés de semestre; et de tous les officiers royalistes il avait formé un corps de volontaires de plus de quinze cents hommes; en outre il avait doublé les cadres des gardes. Ensuite, sous prétexte de fêter les nouveaux venus, la reine avait engagé les gardes du corps à donner un repas aux officiers des autres régiments, et avait même offert la salle de spectacle du château pour cette réunion. Le jour du gala, les officiers du régiment de Flandre, des dragons de Montmorency, des gardes-suisse, des cent-suisse, de la prévôté, de la maréchaussée, l'état-major et quelques officiers choisis de la garde nationale de Versailles, invités par les gardes du corps, se rassemblèrent dans le grand salon d'Hercule, d'où ils furent conduits, au bruit des fanfares d'une musique militaire, dans la salle de l'opéra. Le premier service se passa convenablement; au second service, on porta les santés du roi, de la reine, du jeune dauphin et de la famille royale. La santé de la nation, proposée par un garde national inexpérimenté, fut rejetée expressément par les autres officiers. A l'entremets, on introduisit de nouveaux convives; les grenadiers de Flandre, les Suisses et les chasseurs des Trois-Evêchés, qui avaient déjà fait de fré-

quentes libations. Enfin, au dessert, la cour arriva pour honorer de sa présence cette fête, qui commençait à dégénérer en saturnale; les dames se répandirent dans les loges; Marie-Antoinette descendit dans la salle du banquet et fit le tour des tables en tenant le jeune dauphin dans ses bras. La soldatesque accueillit la reine avec des applaudissements frénétiques et de bruyantes exclamations; tous les officiers, l'épée nue à la main, firent le serment de vivre et de mourir pour le roi.

Après le départ de la cour, l'orgie continua, les vins circulèrent dans les coupes et portèrent au dernier degré l'exaltation de ces furieux; ils ne s'en tinrent pas aux blasphèmes contre la nation, ils osèrent fouler aux pieds les couleurs nationales, et remplacer leurs cocardes tricolores par des cocardes blanches ou noires.

« Faut-il voir dans ces bacchanales une conspiration? » s'écrie Montgaillard; oui, à la cour de France; car c'est » assez dans les habitudes de notre noblesse d'organiser des » complots contre la liberté du peuple, au milieu des chants, » des concerts d'instruments, des danses et des banquets; et » ne se rappelle-t-on pas que de semblables fêtes couvraient » les préparatifs de la Saint-Barthélemi? »

En effet, le lendemain de ces saturnales, l'aristocratie marchait tête levée au château; les nobles dames attachées à la reine distribuaient ouvertement des cocardes aux soldats; les bretteurs et les maîtres d'armes des régiments couraient les rues et insultaient les citoyens qui portaient les couleurs de la nation.

Le parti royaliste était dans l'enivrement du succès qu'il



obtenait à Versailles, et de la tournure que prenaient les affaires à Paris. Grâce aux machinations de Bailly et de la Fayette, le comité des subsistances continuait à affamer la capitale, le comité militaire à désarmer le peuple, et le comité de police à intimider les citoyens par des arrestations continuelles.

Heureusement les patriotes veillaient; et les districts, avertis à temps des projets liberticides de la cour, purent prendre des dispositions pour résister aux ennemis de la cause publique. Camille Desmoulins, dans son journal des Révolutions de France et de Brabant, nous trace un tableau de Paris à ce moment, qui donne une idée exacte de la situation des choses, et fait pressentir les journées mémorables des 5 et 6 octobre. « La femme du roi, dit l'historien, avait été trop contente du repas fraternel du jeudi pour qu'il ne fût pas renouvelé. Le samedi, les officiers de la garnison rendirent leur dîner aux gardes du corps. Dans ce banquet, les mêmes scènes de scandale se renouvelèrent avec des circonstances aggravantes. Tout ce qu'il y avait de patriotes à Versailles en fut indigné; plusieurs partirent pour porter ces nouvelles à Paris. Le jour même, samedi soir, tout Paris s'émeut. Le lendemain, dimanche 4 octobre, on prend les armes, on se répand dans les rues à la chasse des cocardes d'une seule couleur. On tient conseil au Palais-Royal, au faubourg Saint-Antoine, à la tête des ponts, sur les quais; il s'établit des conférences à la porte des cafés, entre les bourgeois qui sont dans l'intérieur et les ouvriers attroupés au dehors. On observe que la hardiesse des aristocrates s'accroît à vue d'œil, que madame Villepatour et

d'autres femmes de Marie-Antoinette distribuent dans l'Œil-de-bœuf d'énormes cocardes blanches. On observe qu'il n'y a pas un moment à perdre, que le bateau qui apportait les farines de Corbeil, matin et soir, n'arrive plus que tous les deux jours: voudrait-on nous attaquer dans un moment où on nous aurait tenus à jeun pendant quarante-huit heures? On observe que les parlements donnent encore des signes de vie; que Toulouse brûle des brochures; que Rouen décrète des patriotes absous par l'Assemblée nationale; que Paris enregistre des édits. On observe qu'il se tient des conciliabules dans les hôtels des aristocrates; qu'il existe des racoleurs, et qu'on s'enrôle ailleurs que dans les districts, et clandestinement. On observe qu'on a vu dans la capitale, ainsi qu'à Versailles, un uniforme sinistre, uniforme vert à parements rouges; qu'on équipe un nouveau corps de troupes comme surnumérariat indéfini des gardes du corps; qu'il existe un projet de faire enclouer tous les canons dont se sont emparés les Parisiens. La fable aide au soulèvement général aussi bien que la vérité et la terreur. On conte que des mains invisibles marquent quantité de maisons des patriotes en rouge et en noir; que quinze mille uniformes ont été commandés à un tailleur, quarante mille fusils à un arquebusier; on se dit qu'un meunier a reçu un billet de caisse pour ne pas moudre, avec promesse de lui en faire passer un bon nombre, s'il voulait demeurer les bras croisés dans son moulin..... »

D'après cet aperçu, il était facile de prévoir que la plus légère commotion suffirait, comme il arrive souvent dans les émeutes populaires, pour faire éclater une insurrection for-